



BR

Office Burundais des Recettes

"Soyons fiers d'être des contribuables et construisons notre pays"

COMMISSARIAT GENERAL

NOTE DE SERVICE N/REF : OBR/CG/01/²⁸/2010

Il est porté à la connaissance de tous les usagers des services douaniers que, dans le but de lutter contre la fraude, de sécuriser les marchandises sous douane et de faciliter la conduite en douane de façon optimale, tous les camions transportant les marchandises générales à destination du bureau des douanes de Bujumbura-Port devront être directement acheminés vers les enceintes du port de Bujumbura.

Les camions transportant les produits pétroliers continueront à être acheminés vers les enceintes de la Gare Routière.

La présente note prend effet le jour de sa signature. Le Commissaire des Douanes et Accises est chargé de son suivi rigoureux.

Fait à Bujumbura, le 16/09/2010

LE COMMISSAIRE GENERAL

Kieran HOLMES

